

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LA DESTROUSSE 29 QUARTIER SOUQUE NEGRE 13112 LA DESTROUSSE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Louis TORRE , gérant de la société 3DPE SARL , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 99 RUE DES TANNEURS 83670 BARJOLS, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	80 CHEMIN DES HAUTES COTES 13390 AURIOL
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeure bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 mars 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé


JST06

Emma ESPOSITO
emma.esposito@cic.fr

